



PROJET D'INTERVENTION  
DE LA DELEGATION SENEGALAISE

.....

AU DEBAT GENERAL DE LA SIXIEME COMMISSION

.....

POINT 108 :  
MESURES VISANT A ELIMINER  
LE TERRORISME INTERNATIONAL

**Monsieur le Président,**

Je voudrais à l'entame de mon propos vous féliciter pour votre accession à la tête de la sixième commission ainsi que tous les membres du bureau tout en vous assurant du soutien de ma délégation pour la bonne conduite de nos travaux.

Mes félicitations vont aussi à l'endroit de la Division de codification du Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies pour son appui inestimable.

Ceci dit, ma délégation souscrit aux déclarations faites par l'Afrique du sud au nom du **Groupe africain**, par l'Iran au nom du **Mouvement des non alignés(NAM)** et par l'Arabie Saoudite au nom des pays de **coopération islamique (OCI)**.

**Aussi, d** le Sénégal entend condamner, ici, avec toute l'énergie de ma voix et la solennité de l'audience, tous les actes terroristes et toutes les méthodes et pratiques du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, toutes aussi criminelles qu'injustifiables quels qu'en soient les lieux et les auteurs.

## **Monsieur le Président,**

Permettez-moi, en guise d'introduction à mon propos sur ce point 108 concernant les mesures visant à éliminer le terrorisme international, de citer S.E.M. **Macky Sall**, Président de la République du Sénégal qui, dans son discours au débat général de la 71eme session de l'AG, disait : « **Rarement, le mond**

**innocents, dont le seul tort est de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment, sont tués sans raison, laissant derrière eux des familles entières plongées dans le deuil et le chagrin ».**

Tel est le fléau du terrorisme international qui frappe aveuglément et indifféremment. Un phénomène qui n'épargne plus aucun espace, ni aucune espèce et qui touche toutes les sociétés humaines.

Et, si le terrorisme est phénomène ancien, l'intensité, les formes et manifestations qu'il a connues ces dernières années, exigent de la communauté internationale la prise d'actions coordonnées et résolues pour y faire face.

Hélas, l'existence d'un cadre juridique fort de dix-neuf (19) instruments et de différentes initiatives et actions de cette communauté universelle, n'a pas encore permis d'endiguer ce

fléau qui se manifeste sous de nouvelles formes plus complexes et plus difficiles à prévenir et à contrecarrer, parce que mettant à profit les lacunes de la coopération internationale et utilisant des outils modernes de communication et de propagande pour élargir son aire d'action et ses cibles.

Aussi, profitant des facilités du transport international et des technologies de l'information et de la communication, les groupes élargissent leur sphère d'influence et d'action en recrutant des combattants issus de diverses aires géographiques.

C'est l'épineuse question des « combattants terroristes étrangers (CTE) », objet de la résolution 2178, adoptée par le Conseil de Sécurité, le 24 septembre 2014 et dont le Senegal est co-auteur. Ladite résolution considère ces combattants comme une réelle menace pour les pays d'origine, de transit ou de destination.

Selon le Rapport de l'Equipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Conseil de sécurité, du 24 mars 2015, leur nombre dépasse les 25 000.

Le même rapport recommandait aussi qu'une assistance technique et financière soit apportée aux pays touchés afin de les aider à renforcer leurs capacités de contrôle des frontières pour limiter les mouvements de ces derniers.



En tout état de cause, l'importance du partage de l'information sur les renseignements financiers et les ressources logistiques des terroristes n'est pas à démontrer.

Ma délégation estime qu'il est urgent de s'atteler, dans

les extrémistes de tous bords. En vérité, l'Islam et les musulmans sont les premières victimes du terrorisme.

Dans tous les cas, la lutte contre le terrorisme doit être un combat solidaire et à l'échelle du Globe. Il importe, des-lors, de faire preuve de la même veille et du même engagement quel que soit le lieu de la détection de la menace.

Sous ce rapport, il est de mon devoir de rappeler que l'Afrique doit faire l'objet d'une attention particulière, eu égard à ses vulnérabilités de divers ordres mais aussi aux nombreux groupes qui y écument.

A titre d'illustration, la nature et le nombre des activités criminelles perpétrées ces dernières dans la bande du Sahel ne cesse d'augmenter avec un changement régulier de lieu et de cible ; ce qui démontre le niveau de flexibilité et la capacité d'adaptation des groupes terroristes qui opèrent dans la région, au nombre desquels Boko-Haram, Al-Qaida au Maghreb

millions de personnes affectées et 4.5 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire et d'insécurité tout court.

**Monsieur le président,**

Assurément, il existe un lien inextricable entre les fléaux du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée et des trafics en tous genres. La nature de ce lien commande une approche holistique qui prenne en charge, à la fois, les aspects politique, sécuritaire, idéologique et humanitaire du combat.

la création de conditions de vie décente pour tous, en luttant contre la pauvreté et la misère par le biais d'un engagement réel dans la voie de la promotion du développement et de la justice sociale.

En guise de dernier mot, je voudrais citer, à nouveau, le Président Macky Sall qui déclarait, lors du Sommet d'Abuja sur la sécurité régionale du 14 mai 2016, que "C'est dans l'ignorance, la pauvreté et l'exclusion sociale que le terrorisme trouve un terreau fertile à son développement, par l'endoctrinement des uns et l'exploitation des autres", avant de conclure qu'en ne nous